

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° AV2024-06 du 29 février 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux de reprise d'un branchement EU défectueux, Place du Clos - Grangeneuve
--	--	---

**Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

**Vue** la demande de l'entreprise SOGEA RHONE ALPES en date du 23 février 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pendant les travaux de reprise d'un branchement EU défectueux, place du Clos - Grangeneuve, la route sera barrée du 29 février au 8 mars 2024.

**ARTICLE 2** : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SOGEA RHONE ALPES.

**ARTICLE 3** : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmis à  
- Entreprise SOGEA RHONE ALPES.

Fait à USSON EN FOREZ le 29 février 2024.

Pour le Maire,  
L'Adjointe,  
Josette FOLLEAT.

